

# Pourquoi une campagne d'abonnements d'été ?

**D**urant cette période de juillet et août, où les ventes au numéro sont réduites du fait des congés, l'équilibre financier du journal doit être assuré. Car *Informations ouvrières* ne vit que du soutien des lecteurs : contrairement à la « grande » presse, pas d'actionnaires, pas de milliardaires, pas de pub ! Juste vous, lecteurs. C'est la garantie de notre indépendance financière.

## Un journal partie prenante du combat de LFI et de la Nupes

Les adhérents du POI sont partie prenante des groupes d'action de LFI. Avec tous leurs camarades, ils combattent depuis des mois pour la rupture avec le vieux monde, les institutions honnies de la V<sup>e</sup> République, pour que prévalent les exigences politiques et sociales vitales des travailleurs et de la jeunesse, contre le programme de guerre de Macron, à commencer par l'abrogation de la réforme des retraites.

## Un journal militant, partisan du libre débat

Notre journal est un journal militant. Partisan du libre débat, il n'écarte pas les questions politiques posées par la défense de l'indépendance du mouvement ouvrier et par le combat des travailleurs et des jeunes contre le gouvernement Macron et le capital financier. Chaque semaine, il est conçu à partir de correspondances, points de vue, reportages, dossiers, transmis par des dizaines de correspondants.

## Un journal internationaliste, au cœur de la campagne « Halte à la guerre ! »

Depuis plus de soixante-quatre ans, notre journal se situe sur le terrain de l'internationalisme. Il a commencé en 1958 par le combat contre la guerre d'Algérie, jusqu'à aujourd'hui, contre la guerre en Ukraine, contre les gouvernements fauteurs de guerre. Chaque semaine, vous trouverez dans *Informations ouvrières* des correspondances envoyées par des militants, des organisations ouvrières d'Europe, des Amériques, d'Afrique...

## Alors, sans attendre, abonnez-vous !

Nous avons besoin de votre soutien, et vous aurez besoin d'*Informations ouvrières* pour vous faire votre point de vue et pour combattre.

Vous pouvez

- soit remplir le bon ci-dessous en choisissant la formule de votre choix et le renvoyer avec votre règlement au journal,
- soit vous abonner directement sur le site [infos-ouvrieres.fr](http://infos-ouvrieres.fr)

## Je m'abonne à **INFORMATIONS OUVRIÈRES**

Sur [www.infos-ouvrieres.fr/abonnements](http://www.infos-ouvrieres.fr/abonnements)

De nombreuses formules au choix :

100 % numérique

ou

numérique + journal papier



ou en renvoyant ce formulaire qui ne donne droit qu'au journal papier

### 10 numéros de l'été : 14 euros

6 juillet au 7 septembre 2023 du n°764 (3158) au n°772 (3166)

- Par prélèvement mensuel : 7 euros
- 11 euros pour les plis clos
- Par prélèvement mensuel avec soutien : ..... euros

(Les prélèvements ont lieu en fin de mois. Dater et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postale. Vous pourrez suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.)

- 12 n°s : 20 euros
- 6 mois (25 n°s) : 35 euros
- 1 an (51 n°s) : 70 euros
- 1 an, pli clos : 125 euros
- 10 n°s : 10 euros pour tout premier abonnement

Remplir lisiblement et en lettres CAPITALES

Comité : .....

Département : .....

NOM, Prénom .....

N° : ..... Rue, bd, av, etc. : .....

Nom de la voie : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Bulletin à renvoyer à :

*Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*.

### Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez *Informations ouvrières* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'*Informations ouvrières*.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date : .....

Signature (obligatoire) :

**IMPORTANT** : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postale, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro ICS : FR69ZZZ442543

Cadre réservé à l'administration du journal